

Image not found or type unknown



Puis-je attaquer celui qui m'a vendu ma voiture?

Par **nb25**, le **02/04/2008 à 18:30**

Bonjour,

En septembre 2007, j'ai acheté une voiture 5 places (il y a bien une banquette arrière et les ceintures). Cependant, sur la carte grise il est écrit que c'est une deux places. L'ancien propriétaire m'a expliqué qu'il allait faire le papier pour la mettre en 5 places. Dans l'attente de ce papier je n'ai toujours pas fait la carte grise et je ne peux donc toujours pas rouler avec ma voiture! Je commence à m'impatiser. Pensez-vous que j'ai un moyen légal de faire accélérer les choses?

Merci d'avance.
Cordialement.

Par **julian45**, le **02/04/2008 à 18:33**

bonjour, oui rendez la voiture c risqué, vous avez acheter une 2 places commerciale transformé pour une 5 places.

Donc un conseil rendez la pour vice caché car rien ne vous garantit qu il aura le droit de la valider en 5 places. cordialement

Par **nb25**, le **02/04/2008 à 18:42**

Merci pour votre réponse.

cependant il m'a dit que la voiture était bien une 5 places mais qu'elle a été mise en 2 places parce que c'est une agence de tourisme qui l'avait avant lui et qu'elle n'avait pas besoin des places arrière.

Que faire s'il refuse que je lui rende et de me restituer mon argent?

Cordialement

Par **julian45**, le **02/04/2008 à 18:44**

voyer avec votre assurance pour les aides aux litiges et passez par un avocat qui fera toute les demarches pour vous et fera accélérer certainement les choses.

Par **nb25**, le **02/04/2008 à 18:48**

J'aimerais bien faire appel à un avocat mais je suis étudiante et même si j'ai un petit job étudiant je n'ai malheureusement pas les moyens!

Pensez-vous qu'il m'ait menti et que cette voiture n'ait jamais été une 5 places?! Parce qu'elle me plaît beaucoup et si je pouvais la mettre en 5 places je préférerais la garder! Mais si vous pensez vraiment que je me suis faite avoir je tenterais de la rendre.

Par **julian45**, le **02/04/2008 à 18:54**

en avis extérieur je pense que il vous a eu maintenant contacter le service des consommateurs pour une aide gratuite ou votre assurance habitation. appelez la prefecture pour connaitre le reel parcours de la voiture. a vous de voir. depuis combien de temps vous l'avez?

Par **nb25**, le **02/04/2008 à 18:59**

Je l'ai depuis septembre 2007.

Mais il a l'air d'avoir entamé les démarches depuis que je l'ai menacé de porter plainte:) car il m'a rappelé pour avoir le numéro de chassis de la voiture pour pouvoir faire la demande à Peugeot Paris. Cependant, il m'a dit qu'il allait partir un mois en vacances au Maroc, alors je me demande si ce n'est pas encore un moyen de faire trainer les choses!

Par **julian45**, le **02/04/2008 à 19:03**

et bien appeler peugeot paris pour savoir si c réel ou pas.

Par **nb25**, le **02/04/2008** à **19:06**

Pas bête! Merci!

Si ce n'est pas le cas, savez vous de combien de temps je dispose pour rendre la voiture?
Et puis je pensais faire la carte grise en 2places en attendant car je dois travailler pendant les vacances et j'aurai donc besoin d'une voiture!

Pensez-vous qu'une fois la carte grise faite il est impossible de restituer la voiture pour vice de forme?

Par **nb25**, le **02/04/2008** à **19:07**

oups vice caché pardon

Par **julian45**, le **02/04/2008** à **19:08**

alors la ca dépasse mes competences mais je crois que c un mois. demander au service des consommateur tout est gratuit

Par **nb25**, le **02/04/2008** à **19:11**

Merci pour tous vos conseils et aussi pour la rapidité de vos réponses.

Je vais essayer de me sortir de là mais j'ai l'impression que je me suis bien faite avoir! Encore merci et bonne soirée.

Par **nb25**, le **09/04/2008** à **11:21**

Bonjour,

Après vos conseils je suis allée à la sous-préfecture où j'ai appri que celui qui m'a vendu la voiture n'avait pas le droit de me la vendre car il n'avait pas fait la carte grise à son nom! C'était la cerise sur le gateau! A la gendarmerie on m'a conseillé d'aller voir au tribunal, où on m'a dit de déposer plainte auprès du procureur. D'après ce qu'on m'a dit le vendeur risque gros puisqu'il a rempli les papiers de vente au nom du propriétaire précédent (usurpation d'identité)!

Mais je m'inquiète, ce n'est pas pour autant que cela va arranger mes problèmes : pensez-vous que j'ai des chances que le tribunal décide que je rende la voiture au vendeur et qu'il me rende mon argent?

D'autre part, j'ai commencé à rédiger mon courrier au procureur mais je ne sais pas quel motif je dois évoquer pour déposer plainte car malheureusement je ne connais pas les démarches à suivre lors de tels litiges.

Je vous remercie d'avance,
Cordialement.